

EXTRAIT DE DELIBERATIONS DE LA C.C.I. DE LA DRÔME

DATE ASSEMBLEE GENERALE	OBJET
26 septembre 2022	Après avoir lu le projet de compte-rendu de l'Assemblée Générale du 23 mai 2022 et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, l'approuvent.
26 septembre 2022	Après avoir entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la décision de la C.C.I. de la Drôme de candidater à nouveau pour la gestion du Port de Commerce à la fin des sous-concessions portuaires le 31 décembre 2023 ; les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la constitution d'une société privée regroupant la C.C.I.R. Auvergne-Rhône-Alpes, la C.C.I. Nord Isère, la C.C.I. de la Drôme et un partenaire privé pour répondre à l'appel d'offre qui sera lancé par la CNR ; les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la constitution d'une société faitière regroupant toutes les C.C.I. Territoriales d'Auvergne-Rhône-Alpes. Les Membres Elus présents, à l'unanimité, autorisent le Président à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents permettant la réalisation de ces opérations.
26 septembre 2022	Après avoir entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la décision de la C.C.I. de la Drôme de ne pas candidater à sa propre succession pour la gestion du Port de Plaisance de l'Epervière à la fin des sous-concessions portuaires le 31 décembre 2023.
26 septembre 2022	Après avoir entendu le rapport du Président, et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent la décision des Membres du Bureau de ne pas céder les terrains de l'Aéroport de Valence-Chabeuil au Département de la Drôme pour l'euro symbolique.
26 septembre 2022	Après avoir entendu le rapport du Président et après en avoir délibéré, les Membres Elus présents, à l'unanimité, approuvent le rapport d'activité 2021 de la C.C.I. de la Drôme.